

Réussir le Périgord

L'hebdomadaire du monde rural

7, rue du Jardin Public - BP 7065 - 24007 Périgueux cedex - Tél. 05 53 08 81 83 - Fax : 05 53 09 55 60
redac@reussirleperigord.fr

Santé → Avant les états généraux infirmiers de janvier, une réunion a eu lieu le 8 décembre au centre hospitalier de Périgueux.

Vers la création d'un ordre infirmier

Médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes ont un ordre. À l'échelon européen, dans la plupart des pays, les infirmières sont organisées sur ce mode de représentation. En France, l'idée fait son chemin depuis plusieurs mois. Trente-et-une associations et syndicats professionnels se mobilisent pour la création d'un Ordre infirmier regroupant les 450 000 infirmières françaises (dont 7 % d'hommes). Une réunion sur ce thème avait lieu à l'hôpital de Périgueux le 8 décembre.

La profession souhaite se doter d'une structure unique et fédératrice qui permettrait de répondre aux besoins de la population et d'améliorer la qualité de service rendu au patient. « L'infirmière est au cœur de notre système de santé,

elle fait toujours le lien entre les médecins et le patient, qu'elle exerce à l'hôpital ou en milieu libéral. Aujourd'hui, nous avons de plus en plus l'impression de subir les choses, sans véritable reconnaissance de notre métier. Dans notre milieu, le taux de syndicalisation est faible. C'est pourquoi nous privilégions la création d'un ordre national où l'adhésion est obligatoire », explique Thierry Amouroux, président national des professionnels infirmiers CFE-GCC. Les infirmières veulent gérer dans sa diversité l'ensemble de leur exercice professionnel.

À Périgueux, plusieurs points ont été abordés : la place de la profession infirmière dans la société, avec le double enjeu que constituent la santé et la protection sociale, les mesures d'économie qui vont à l'encontre de la qualité des

soins, la perte d'autonomie subie par l'infirmière, les conditions de travail des libérales, les nombreux départs à la retraite d'ici 2012. On estime aujourd'hui que 82 % des cadres infirmiers seront à la retraite en 2012, et 55 % des infirmières.

« La création d'un ordre national n'est pas une fin en soi. C'est un outil qui doit permettre à notre profession de s'affirmer et d'être reconnue », poursuit Thierry Amouroux. Des réunions comme celles-ci ont lieu dans toute la France avant les états généraux du 26 janvier 2006 à Paris. Cette date devra marquer l'acte de naissance de l'Ordre national. C'est à Xavier Bertrand, ministre de la Santé qu'appartient la décision finale.

CL.-H. Y.

5

NUMÉRO 1668 - 16 DÉCEMBRE 2005

1,30 € (code 7133)